

- 341.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant la dame Tonganea a Pangana de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 240
- 342.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant le sieur Karipaua a Tanettoa de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 240
- 343.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant la dame Tekako a Makini de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 241
- 344.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant le sieur Kareva a Katanatemen de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 241
- 345.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant la dame Tekeinau a Tereke de la production de son acte de naissance, de l'acte de décès de son père et du consentement de sa mère à l'effet de contracter mariage..... 241
- 346.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant le sieur Teapa a Tapoki de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 241
- 347.** Arrêté du 10 septembre 1901 dispensant le sieur Taunapa a Keuraere de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage..... 241
- 348.** Décision du 10 septembre 1901 attribuant au jeune Turifaite a Vii une bourse à l'école primaire supérieure..... 242
- 349.** Décision du 18 septembre 1901 portant de 720 francs à 960 francs la solde du sieur Rokuakaua a Tagihia, brigadier de police à Anaa..... 243
- 350.** Décision du 23 septembre 1901 fixant le tarif des frais de nourriture des fonctionnaires ou agents voyageant à bord de la *Perle*..... 243
-
- 351 à 369.** Nominations, Mutations, etc.....

N° 512. — CIRCULAIRE ministérielle. — *Au sujet du balisage du littoral des colonies.*

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

Ministère des Colonies, — 2^e Direction, — 4^{er} Bureau.)

Paris, le 19 juin 1901.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — A plusieurs reprises, et tout récemment encore, le Service Hydrographique de la Marine a signalé au